



République FRANCAISE

Département de la DORDOGNE

Mairie de Queyssac

Procès-Verbal de réunion du Conseil Municipal

Séance du 30 juillet 2026

Date de convocation : 23/07/2026

L'An deux mil vingt-six, les trente juillet à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni, en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Romain CARBONNIER.

PRESENTS : Romain CARBONNIER, Gaëlle EYRAGNE, Pascal GUYON, Lucile DOMIS, Serge GRZYBOWSKI, Jean-Claude HEE, Josiane CLUZEAU, Christophe Léon, Béatrice SIBILLI, Anne GRAUX, Catherine TAMISIER, Emile LIEBAUD, Alexandre GUIRMANDIE, Rene LAVAYSSIERE.

ABSENTS EXCUSES : Lucile LABAT donne pouvoir à Pascal GUYON.

Josiane CLUZEAU a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du Conseil Municipal du 5 juin 2026

1/ Indemnité de gardiennage de l'église

Madame MAYET Marie-Christine est « gardienne » de l'église de Queyssac. Elle assure l'ouverture, la fermeture et la gestion de l'église et il est nécessaire de lui verser une indemnité pour ses tâches.

Pour l'année 2026, le montant maximum de l'indemnité allouée pour le gardiennage des églises communales s'établit à (conformément à l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905 modifiée concernant la séparation des Eglises et de l'Etat) :

- 503,42 € annuel pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte ;

Le conseil municipal approuve cette proposition et fixe le montant de l'indemnité pour l'année 2026 à **503.42 €**.

Pour : 15 Contre :0 Abstention :0

2/ RODP ENEDIS

Comme chaque année, la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité nous est versée.

Elle est calculée en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2026 ;

Cette année, elle est revalorisée comme suit :

Paramètres et calculs pour l'année 2026 : Population : 545 habitants

Coefficient annuel à appliquer : 1.5983

MONTANT DE LA RODP 2026 : 245 €

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Pour : 15 Contre :0 Abstention :0

3/ Autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

*Attention : Cette délibération n'est pas valable pour l'embauche d'un agent **en plus** au sein de la collectivité mais uniquement pour remplacer les agents titulaires ou contractuels indisponibles.*

Les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels territoriaux indisponibles ;

De ce fait, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique précité pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ;
- de charger le maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil,
- que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la l'échelle indiciaire du cadre d'emplois concerné,
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Pour : 15 Contre :0 Abstention :0

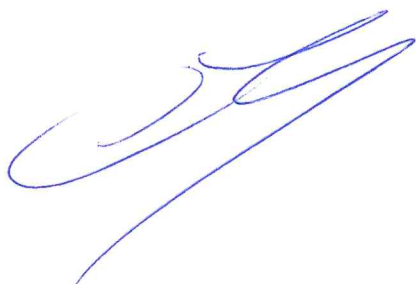
Sujets Divers

- **Point sur la réunion des adjoints du 23 juillet 2026** : Le projet de la réhabilitation de la grange en tiers lieu/café associatif est toujours en réflexion et des aides des professionnels adaptés au projet ont été évoquées afin de définir précisément le projet qui conviendrait le mieux à la commune. Le point sur la réfection des parkings de la commune et notamment celui de la mairie était aussi à l'ordre du jour, plusieurs devis ont été demandés.
- **Mise en place du dispositif « Argent de poche »** : La commune le lance dès les vacances d'automne. Il est destiné aux jeunes de 15 à moins de 18 ans. Il leur est proposé une rémunération de 90 € contre petits travaux d'extérieurs (3 missions découpées en 3 matinées de 3 heures).
- **Procédure canicule** : élaboration du « Registre des personnes Vulnérables » et du « Plan Communal de Sauvegarde » : le registre des personnes vulnérables a été établi et les élus se réuniront prochainement afin de faire le plan communal de sauvegarde. Une procédure a été mise en place lors de canicule notamment les appels téléphoniques aux personnes les plus vulnérables.
- **Lettre de soutien pour l'extension de la zone pastorale** : Le conseil municipal décide de signer la lettre de soutien, envoyé et soutenu également par la CAB. Ce projet a pour but de préserver une activité pastorale vivante, maintenir des espaces ouverts, soutenir les éleveurs et contribuer à l'entretien durable des milieux naturels.
- **Petit Journal de Queyssac** : Point sur son avancement et distribution prévue pour fin septembre/début octobre.
- **Climatisation de la mairie** : Les canicules successives ayant eu lieu et la température en mairie ayant dépassé les 30°C, Monsieur le Maire a demandé différents devis afin de faire installer une climatisation. Un premier devis de l'entreprise SARL Charly MONTPONTET a été réceptionné. (6 013.98 € TTC). Ce projet est en cours de réflexion sachant qu'il est possible d'obtenir des subventions (DETR) sur la climatisation de locaux professionnels.

- **Hébergements disponibles pour l'aide aux girondins** : Plusieurs habitants de la commune se sont proposés pour l'accueil de l'aide aux girondins suite aux feux de forêts.
- **Contrat d'entretien des cloches églises et devis** : Le conseil municipal autorise le Maire à signer les documents relatifs à l'entretien des cloches avec l'entreprise Brouillet et Fils.
- **Compte-rendu de la pause du radar par la CAB, route du Mortier** :
Un comptage radar et un relevé des vitesses a été réalisé sur la route du Mortier à proximité de la boulangerie. 1 600 véhicules ont transité sur cette voirie pendant la semaine de comptage (17/07 au 24/07) avec une vitesse moyenne de 52 km/h. La V85 (85% des véhicules circulent sous la vitesse mesurée) est de 61 km/h. En enlevant toute notion de réglementation (c'est un secteur limité à 30km/h), les vitesses relevées ne sont pas si importantes que cela comparées à des voiries similaires. La boulangerie doit probablement générer un certain ralentissement des usagers.
La zone d'habitation autour de la boulangerie s'étend sur environ 350 m en relative ligne droite et sans croisement avec une autre voirie. Cela limite fortement les éventuels aménagements efficaces envisageables. Un rendez-vous est prévu avec le pôle infrastructure et aménagement de la CAB très prochainement.
- **Archivage de la mairie** : Le Centre de gestion propose des prestations d'archivage à la demande des collectivités pour les assister dans leur obligation de conservation et de recensement des différents documents officiels et fonds historiques. Un inventaire préalable permet très souvent d'optimiser le classement en libérant un espace considérable par destruction ou versement aux archives départementales. Le conseil municipal prévoit cette prestation pour l'année 2027.

Fin de séance : 19h34

Secrétaire de séance



Romain CARBONNIER
Maire

